



livret épargne logement volé

Par **ayrolle**, le **19/05/2013** à **14:53**

Bonjour,

Ma grand-mère est décédée le 02/03/2013; par testament olographe elle m'a léguée un PEL ouvert à la caisse d'épargne à mon nom.

j'ai contactée la caisse d'épargne qui m'a dit : " en effet, vous aviez un pel à votre nom mais les versements ont cessés voilà 11 ans (j'avais 15 ans à l'époque) et le livret à été cloturé, il contenait alors 85000 euros".

Ma grand-mère avait la maladie d'alzeihmer et sa tutrice était une de mes tantes.

QUE PUIS-JE FAIRE POUR SAVOIR où est passé cet argent ? à mon nom qui plus est !

Merci de votre réponse,

Par **Jibi7**, le **19/05/2013** à **16:01**

si vous avez un ex de ce livret ou autre document prenez vous avec un mediateur des banques ...

et demandez qui a reçu les courriers a votre place ...

Si vous etiez mineure a cette époque je ne pense pas qu'on puisse invoquer une prescription surtout si vous n'avez reçu aucune information.

et apres tous les excès des banques et assurances vie je crois qu'il y a des obligations de leur part de rechercher les beneficiares d'un heritage, assurance etc..

bonne chasse

sp si c'est parti a Singapour demandez a Cahuzac de vous retrouver votre argent!

Par **ayrolle**, le **19/05/2013** à **16:13**

j'aime beaucoup votre humour; mais sait-on jamais CAHUZAC est un pro en la matière.

Trève de plaisanterie le livret est à mon nom en fait il passe hors succession , la seule chose était que je ne l'avais qu'au décès de ma Grand-Mère.

j'ai rendez-vous Mardi à la caisse d'épargne de mon village (j'habite loin du lieu de détention du livret), je vais demander à faire rapatrier mon livret et peut-être que de banquier à banquier je pourrais obtenir une info.

Qu'en pensez-vous ?

Par **ayrolle**, le **19/05/2013** à **16:14**

j'aime beaucoup votre humour; mais sait-on jamais CAHUZAC est un pro en la matière.
Trève de plaisanterie le livret est à mon nom en fait il passe hors succession , la seule chose
était que je ne l'avais qu'au décès de ma Grand-Mère.
j'ai rendez-vous Mardi à la caisse d'épargne de mon village (j'habite loin du lieu de détention
du livret), je vais demander à faire rapatrier mon livret et peut-être que de banquier à banquier
je pourrais obtenir une info.
Qu'en pensez-vous ?

Par **Jibi7**, le **19/05/2013** à **17:55**

Si vous êtes aussi à la caisse d'épargne , l'intérêt de votre agence rejoindra le votre = de vous
faire récupérer votre bien sans tarder.
renseignez vous quand même si vous n'avez pas droit à une indexation etc..
et à tout hasard faites savoir que vous allez vous renseigner "en haut lieu" pour qu'ils
n'essayent pas ni de faire trainer ni de vous blouser...
les banquiers sont hélas des business men comme les autres.

Si votre tante a abusé de son statut ...ce sera à suivre aussi à la case
abus tuteur.
bon courage

Par **ayrolle**, le **19/05/2013** à **18:45**

merci beaucoup je ne manquerai pas de vous donner la suite de cette histoire, mais vous me
redonnez espoir.